

Conseil d'administration d'EDF du 6 avril 2017: Fessenheim

Le Conseil d'administration d'EDF réuni ce jour a achevé ses travaux sur la fermeture de façon irréversible et inéluctable de Fessenheim si les conditions ci-dessous sont définitivement remplies :

- que l'abrogation de l'autorisation d'exploiter la centrale de Fessenheim ne prenne effet qu'à la date de mise en service de l'EPR de Flamanville 3 ;
- que la fermeture de la centrale de Fessenheim soit nécessaire au respect du plafond légal de 63,2 GW, tant à la date de la demande d'abrogation qu'à la date de mise en service de l'EPR de Flamanville 3.

En application de la loi, le Conseil a donné instruction au Président-Directeur Général d'adresser, dans les six mois précédant la mise en service de l'EPR de Flamanville 3, cette demande d'abrogation dans les conditions ci-dessus. Il a également autorisé le Président à signer le protocole d'indemnisation négocié avec l'Etat et approuvé par la Commission européenne, au plus tard à la date à laquelle cette demande sera adressée. Cette décision du Conseil, prise dans le plein respect de la loi du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte, garantit l'intérêt social d'EDF et permet à l'entreprise de poursuivre ses missions au service de ses clients en toutes circonstances.

Commentant cette décision, Jean-Bernard Lévy, Président Directeur-Général d'EDF a déclaré : « *La décision du Conseil, prise en application de la loi et respectant l'intérêt social de l'entreprise, permet à EDF, pleinement engagée dans la transition énergétique, de disposer du parc nucléaire nécessaire à l'accomplissement de ses obligations de fourniture vis-à-vis de ses clients. Je tiens à saluer le travail des salariés et des prestataires de Fessenheim qui exploitent notre outil industriel en toute sûreté et avec d'excellentes performances. Je les assure de la considération que j'apporterai à leur avenir en toutes circonstances.* »

Pour rappel, la loi de Transition énergétique plafonne à 63,2 GW la capacité de production d'électricité d'origine nucléaire installée en France. Il en résulte que la mise en service de l'EPR de Flamanville 3 est conditionnée à l'arrêt, à la même date, d'une capacité de production équivalente.

Acteur majeur de la transition énergétique, le Groupe EDF est un énergéticien intégré, présent sur l'ensemble des métiers : la production, le transport, la distribution, le négoce, la vente d'énergies et les services énergétiques. Leader des énergies bas carbone dans le monde, le Groupe a développé un mix de production diversifié basé sur l'énergie nucléaire, l'hydraulique, les énergies nouvelles renouvelables et le thermique. Le Groupe participe à la fourniture d'énergies et de services à environ 37,1 millions de clients, dont 26,2 millions en France. Il a réalisé en 2016 un chiffre d'affaires consolidé de 71 milliards d'euros. EDF est une entreprise cotée à la Bourse de Paris.

N'imprimez ce message que si vous en avez l'utilité.

EDF SA
22-30, avenue de Wagram
75382 Paris cedex 08
Capital de 1 370 938 843,50 € euros
552 081 317 R.C.S. Paris

www.edf.fr

CONTACTS

Presse : 01 40 42 46 37

Analystes et Investisseurs : 01 40 42 40 38